

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une première séance d'ajournement de la séance ordinaire du septième jour de décembre deux mille vingt-deux du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce mardi treizième jour de décembre deux mille vingt-deux à 20 h 00 et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Monsieur Jacques Frappier
- Madame Christiane Leblond
- Monsieur Nicholas Lalonde
- Madame Annie Bellemare
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Madame la conseillère Claire Boucher est absente, ayant une assemblée du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.

Une (1) personne compose le public.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance par monsieur le maire à 20 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 405-12-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Christiane Leblond et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption et approbation des comptes
- 1.4 Financements de différents projets par :
 - a) Le fonds de roulement
 - b) Revenus reportés Carrières sablières
- 1.5 Ferme Fran-Claud inc.
 - Championne régionale du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait par Agropur
- 1.6 Autres « Administration générale »

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Autres « Sécurité publique »

3. TRANSPORT

- 3.1 Virée rue Plourde / rang Saint-Louis
 - Paiement de garantie
- 3.2 Chemin du Bout-du-Monde
 - Ajout de parcelles comme chemin public
- 3.3 Camion de voirie Ford bleu

- Réparations estimées
- 3.4 Autres « Transport »

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Autres « Hygiène du milieu »

5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

- 5.1 Autres « Santé et bien-être des citoyens »

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- 6.1 Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Autres « Loisirs et culture »

8. PAROLE AU PUBLIC

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DES COMPTES

DÉBOURSÉS

10442	BELL GAZ LTÉE		
	00082239779: Propane - caserne	450.54 \$	
	00082256349: Propane - garage	239.51 \$	
	1357583: Location bouteille - caserne - 2022-2023	28.74 \$	718.79 \$
		<hr/>	
10443	BERGERON GILLES A.		
	7069418: Huile et contenant - entretien pompes submersibles		692.61 \$
10444	BERNATCHEZ MICHEL		
	0000015630700: Coffre de caisse pour camion noir		603.61 \$
10445	BÉTON BELLEMARE LOUISEVILLE INC.		
	INV3210018789: Blocs de bétons - aménagement parc du Petit Galet		3 536.63 \$
10446	LES ENTREPRISES BRODEUR & LESSARD LTÉE		
	14747: Accotement rue des Cèdres	526.02 \$	
	14798: Compacter conteneur - écocentre	172.46 \$	
	14799: Niveleuse - chemin Concession et rang Saint-Charles	603.62 \$	
	14816: Creusage de fossé et déplacer rampe de skate et tapis pour OTJ	494.39 \$	
	14842: Travaux à l'écocentre	517.39 \$	2 313.88 \$
		<hr/>	

10447	CARROSSERIE ANDRÉ BELLEFEUILLE 349: Lettrage - camion noir		488.64 \$
10448	CONSTRUCTION DJL INC. 2022 18079231: Asphalte froide		424.26 \$
10449	CONSTRUCTO SEAO 2698107: Avis et addenda - infra. Chemin du Bout-du-Monde		24.60 \$
10450	DANIEL JALBERT PHOTOGRAPHE ENR. 4801: Photo du conseil municipal		514.92 \$
10451	DESCHESNES JOSÉE 331: Aliments - étude du budget 462: Beignes et muffins - dîner des fêtes des employés 116679-1: Rencontre embauche de personnel	72.30 \$ 20.48 \$ 14.95 \$	107.73 \$
10452	EBI ENVIROTECH INC. A42972: Nettoyage de conduite de refoulement chemin du Lac-Bergeron		1 940.34 \$
10453	EL EXPERT VACUUM 0028: Nettoyage - égout pluvial		2 457.60 \$
10454	ENERTRAK 339942: Supervision mise en marche technicien - nouveau système climatisation centre multiservice Réal-U.-Guimond		5 068.39 \$
10455	EUROFINS ENVIRONEX 820066: Eau potable 824832: Analyse eaux usées 824833: Eau potable	60.94 \$ 346.66 \$ 692.15 \$	1 099.75 \$
10456	FERME NORMAND BERGERON 023209: Site de recyclage des résidus verts		661.11 \$
10457	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE 202203172351: 17 avis de mutation 2022034380168: 7 avis de mutation	85.00 \$ 35.00 \$	120.00 \$
10458	I. GAGNON & FILS (1983) INC. 693679: Entretien purge Williams et borne- fontaine		37.81 \$
10459	GARAGE DANIEL & LOUIS FRAPPIER 009002: Essence - camion rouge et bleu 009016: Essence - camion noir 009029: Essence - camion bleu 009044: Essence - camion rouge et divers 009053: Essence - camion noir et rénovateur pour génératrice 009066: Essence - tracteur 009093: Essence et lave vitre 009094: Essence - tracteur 009099: Essence - camion rouge	290.88 \$ 200.00 \$ 117.00 \$ 311.30 \$ 178.38 \$ 61.25 \$ 381.99 \$ 51.57 \$ 183.00 \$	

	009129: Essence - camion bleu	<u>132.94 \$</u>	1 908.31 \$
10460	GARAGE A.D. LEBLANC INC. 027960: Vidange d'huile - camion rouge	99.82 \$	
	029007: Pneus, poser et balancer - camion noir	2 177.76 \$	
	029073: Entretien - camion bleu	<u>107.58 \$</u>	2 385.16 \$
10461	GENICITE 3050: Honoraire prof. - réf. Chemin Bout-du-Monde		2 759.40 \$
10462	HIBON INC. 5009481: Maintenance surpresseur chemin des Pionniers		1 464.91 \$
10463	IMPRIMERIE GIGUERE LTEE 25887: Crédit sur facture ajout juin et juillet 2022	-44.22 \$	
	26029: Impression Ajout - octobre et novembre 2022	<u>923.19 \$</u>	878.97 \$
10464	KEMIRA WATER SOLUTION CANADA INC. 9019221245: Alum - sulfate d'aluminium pour assainissement des eaux		6 553.58 \$
10465	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. DIR022285: RDD organiques d'écocentre		36.79 \$
10466	LE GROUPE LAFRENIERE STA-1049427: Entretien - tracteur Kubota		99.96 \$
10467	LEMAY GHISLAIN 116677-1: Rencontre pour embauche personnel	18.63 \$	
	1170001001040: Plateaux d'aluminium pour activité golf miniature	1.73 \$	
	2022-11-17: Frais de poste taxation complémentaire	2.92 \$	
	2022-12-05: Frais de poste - distribution Ajout Municipal	160.52 \$	
	2022-12-05.1: Frais de poste - distribution Ajout Municipal	2.23 \$	
	2022-12-05.2: Frais de poste - distribution Ajout Municipal abonnés	9.30 \$	
	KM 29-09-2022: Frais de déplacement - signature de contrat chez notaire à Trois-Rivières	<u>40.00 \$</u>	235.33 \$
10468	LEMAY MICHEL 288229: Vaccin		100.93 \$
10469	LES COMPTEURS LECOMTE LTEE 61205: Entretien débitmètre		1 066.40 \$
10470	MARCHÉ TRADITION CROISETIÈRE 416: Frais de repas - dîner des employés des fêtes		29.22 \$
10471	MATÉRIAUX LAVERGNE INC. 0064044: Aspenite pour protection clôture rivière St-Louis	85.04 \$	

	0065292: Flotteur pour inventaire	4.24 \$	89.28 \$
10472	M.R.C. DE MASKINONGÉ		
	105875: Vente pour taxes 2022 - jugement Clair-Y-Bell Morin	463.79 \$	
	105876: Vente pour taxes 2022 - jugement Léo Lacerte	476.03 \$	
	106019: Enfouissement et redevance d'octobre 2022	3 119.04 \$	
	106070: Honoraires pour plan et devis cours d'eau Béland-Descôteaux	35.50 \$	4 094.36 \$
10473	POMPLO INC.		
	53230: Chlore	78.08 \$	
	53413: Chlore	128.08 \$	206.16 \$
10474	CENTRE DE RÉNOVATION ST-PAULIN		
	2088412: Gants jetables	33.10 \$	
	2088572: Nettoyant à main	20.68 \$	
	2088590: Matériel pour installation abri hôtel de ville	6.46 \$	
	2088645: Sangles et agrafes pour abri hôtel de ville	39.05 \$	
	2088688: Chaîne pour attacher souffleuse	24.78 \$	
	2088696: Balai à neige	36.20 \$	
	2088704: Pelle à neige	24.82 \$	
	2088847: Clé pour sacristie	26.92 \$	
	2088855: Pelle à neige et plaque	36.79 \$	
	3057713: Fluorescent et lampe pour entretien réservoir eau potable	95.16 \$	343.96 \$
10475	R.L. DISTRIBUTEUR ENR.		
	61431: Produit d'entretien		71.70 \$
10476	SAMUEL GÉLINAS ÉLECTRIQUE INC.		
	3052: Remplacement éclairage ext. Station pompage Grande Ligne	919.80 \$	
	3063: Luminaire de rue	629.49 \$	
	3079: Sept lumières de rues	306.98 \$	1 856.27 \$
10477	SERVICES SANITAIRES ASSELIN INC.		
	Vers. 2022-11: 3 Collectes d'ordures ménagères		4 370.50 \$
10478	SOGETEL INC		
	10062075 : 819-268-2026	669.47 \$	
	10062184 : 819-101-2439	23.00 \$	
	10062185 : 819-268-2739	109.22 \$	
	10062186: 819-268-5139	48.28 \$	849.97 \$
10479	ENERGIES SONIC INC.		
	00081769289: Diesel génératrice eau potable		417.19 \$
10480	P.S.E.C.N ALARMCAP		
	6198859: Contrat télésurveillance vol - centre multiservice Réal-U.-Guimond		371.83 \$
10481	TRI ENVIRONNEMENT INC.		
	8918: Transport et levée conteneur bois, métal, déchets organiques - écocentre		1 074.18 \$

10482	TURNER STANLEY M. 28573: Batteries et fusibles - sortie d'urgence ensemble des bâtiments	285.88 \$
10483	L'UNION-VIE Vers. 2022-12: Mensualité assurance collective	2 365.96 \$
10484	VEOLIA WATER SOLUTIONS 22004994RI05000: Chlore	434.03 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS		<u>55 160.90 \$</u>

CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussigné, Ghislain Lemay, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, certifie que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Ghislain Lemay, greffier-trésorier

PAIEMENT DES COMPTES

Résolution no 406-12-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier et il est résolu que le paiement des comptes ci-haut mentionnés soit ratifié ou effectué.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCEMENT DES TRAVAUX PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Résolution no 407-12-2022

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu :

- Que la partie des coûts concernant le projet de remplacement des équipements de climatisation au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, financée par le fonds de roulement soit de 56 757\$.
(Référence résolution 121-04-2022, adoptée le 11 avril 2022);

Que le montant de 56 757\$, soit applicable à l'exercice 2022, et que le remboursement s'effectue sur une période de 10 ans, à partir de l'exercice 2023.

- Que la partie maximale des coûts concernant le projet d'aménagement d'un sentier intergénérationnel, dans le Parc du Petit Galet, qui sera financée par le fonds de roulement est estimée à 120 000\$.
(Référence résolution 218-07-2022, adoptée le 12 juillet 2022);

Le montant réel, sera connu après la réalisation des travaux en 2023, lequel sera remboursable sur une période de 10 ans, à partir de l'exercice 2024.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**REVENUS REPORTÉS
CARRIÈRES/SABLIÈRES**

Résolution no 408-12-2022

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Christiane Leblond, et il est résolu :

- Que les dépenses, concernant les frais de financement 2023, reliés au règlement 260, financement du 19 décembre attribuables à l'ensemble, pour le chemin du Bout-du-Monde soient financés par des Revenus reportés/Carrières sablières. Le montant est estimé à 7 954.57\$.
- Calcul avant refinancement
du 19 décembre 2023 :

Capital :	4 764.00\$	
Intérêts :	2 560.23\$	
Frais d'escompte :	<u>308.35\$</u>	7 632.58\$
- Calcul après refinancement
du 19 décembre 2023: 321.99\$
- Que les dépenses concernant les frais de financement 2023, reliés au règlement 279, financement du 19 janvier, attribuables à l'ensemble, pour le chemin du Bout-du-Monde, soient financés par Revenus reportés/Carrières sablières. Le montant est estimé à 41 202.23\$.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À
FERME FRAN-CLAUD INC.**

Résolution no 409-12-2022

Considérant que la Coopérative laitière Agropur, lors de sa 34^e édition du concours du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait, a souligné le travail remarquable de producteurs laitiers membres, basés au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador;

Considérant que lors de cette édition, 14 fermes membres ont accédé au statut de championnes régionales;

Considérant que **Ferme Fran-Claud inc.**, fait partie des 14 fermes, à avoir reçu le titre de **Championne régionale du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait**, le 28 novembre, lors de l'assemblée régionale de leur secteur, Maxime et Jean-Philippe Lessard, ont reçu ce prix au nom de leur famille;

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu que les membres du Conseil municipal de Saint-Paulin, félicite sincèrement Ferme Fran-Claud inc. et tous les membres de la famille Lessard, pour l'obtention du titre **Championne régionale du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait**, décerné par la Coopérative laitière Agropur;

Félicitations, pour ce bel honneur, et pour votre magnifique travail!

Ferme Fran-Claud inc, est une fierté pour notre municipalité

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»

Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»

Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur, ni aucune information, n'a été donnée.

MASKIMO CONSTRUCTION INC. REMBOURSEMENT DE LA RETENUE SUR CONTRAT TRAVAUX VIRÉE RUE PLOURDE / RANG ST-LOUIS

Résolution no 410-12-2022

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Christiane Leblond et il est résolu de remettre à Maskimo Construction inc., la retenue sur contrat, pour les travaux effectués virée rue Plourde/rang Saint-Louis, au montant de 2 505.81\$, taxes applicables incluses.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE OUVERTURE ET VERBALISATION DE PARCELLES DE TERRAIN COMME CHEMIN PUBLIC

Résolution no 411-12-2022

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin a acquis de madame Pierrette Baribeau, le 2 décembre 2022, les lots 6 531 122, 6 531 123 et 6 531 125, du cadastre du Québec, dont l'acte notarié a été publié, le 2 décembre 2022, au Registre foncier du Québec, sous le numéro 27 732 439;

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin a acquis de Ferme Fran-Claud inc., le 6 décembre 2022, les lots 6 531 114, 6 531 116, 6 531 118 et 6 531 120, du cadastre du Québec, dont l'acte notarié a été publié, le 7 décembre 2022, au Registre foncier du Québec, sous le numéro 27 744 049;

Considération que l'acquisition de ces lots est devenue nécessaire pour permettre des travaux de réfection majeurs sur le chemin du Bout-du-Monde;

Considérant que ces lots après les travaux de réfection terminés feront partie du chemin du Bout-du-Monde;

Considérant qu'à l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales*, il est stipulé que la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou celui du Canada, ni l'un de leurs ministères ou organismes;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu que ce conseil verbalise et ouvre comme chemin public, les lots 6 531 114, 6 531 116, 6 531 118, 6 531 120, 6 531 122, 6 531 123, et 6 531 125, du cadastre du Québec.

Lesdits lots sont des élargissements de l'emprise du chemin du Bout-du-Monde.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CAMION DE VOIRIE FORD RANGER TRUCK, ANNÉE 2011
COULEUR : BLEU
ACCEPTATION DE LA COTATION POUR LES RÉPARATIONS**

Résolution no 412-12-2022

Considérant que plusieurs réparations doivent être effectuées, sur le camion de voirie Ford, Ranger Truck, année 2011, couleur bleu;

Considérant que deux cotations ont été demandées;

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur Mario Lessard et il est résolu d'accepter la plus basse cotation, soit celle de Garage Daniel et Louis Frappier inc., pour effectuer les réparations sur le camion de voirie, ci-dessus décrit.

Le montant total des réparations s'élève à 1 145.58\$, taxes applicables en sus.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES «TRANSPORT»

Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»

Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur, ni aucune information, n'a été donnée.

AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Madame Christiane Leblond, conseillère répondante de ce secteur, n'a donnée aucune autre information à l'exception que monsieur Richard Brown lui a mentionné qu'il pouvait y avoir des subventions pour les milieux humides.

AUTRES «LOISIRS ET CULTURE»

Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur, mais, la conseillère responsable de ce secteur a rappelé la tenue de l'assemblée générale de l'O.T.J. St-Paulin inc., qui aura lieu, le 20 décembre 2022, à 19 h 00.

PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas eu d'intervention du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 413-12-2022

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Annie Bellemare, et il est résolu que la séance soit levée à 20h05.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : _____ maire

Signé : _____ greffier-trésorier

Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : _____ *maire*